



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2024

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Amault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND *a donné pouvoir à Michel GILLOT*, Stéphane HOUQUES *a donné pouvoir à Martin COHEN*, Affiwa METREAU *a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Francine LEMARIE *a donné pouvoir à Valérie JABOT*, Evelyne DUPUY *a donné pouvoir à Catherine GAULTIER*, Christian BONNARD *a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE*, Annaelle SCHALLER *a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE*, Anne BLUTEAU *a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE*, Benoît FAUCHEUX *a donné pouvoir à Christophe DUPIN*, Pierre-Alexandre MOREAU *a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES*, Fanny PUEL *a donné pouvoir à Marie QUINTON*.

Désignation de Danielle PLOQUIN, Conseillère Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.

C_24_03_25_028- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - DEUXIEME ARRET DU PROJET DE 4EME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2029 DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Madame Aude GOBLET, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil métropolitain, réuni le 11 décembre 2023, a arrêté, à l'unanimité, le projet de 4^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) de Tours Métropole Val de Loire pour la période 2024-2029.

Cette nouvelle politique de l'habitat et du logement, résultat d'un travail de co-construction avec les communes, les partenaires institutionnels et les professionnels du logement, s'organise autour des orientations stratégiques suivantes :

- *Orientation n°1 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et à la transition écologique*
- *Orientation n°2 : Proposer des offres adaptées aux besoins des habitants dans leur diversité*
- *Orientation n°3 : Organiser les équilibres entre les communes et les quartiers pour répondre aux besoins des habitants dans la proximité*
- *Orientation transversale : Mobiliser des moyens et un dispositif d'observation, de suivi et de gouvernance adaptés*

Ce 4^{ème} PLH prévoit la mise en oeuvre de 15 actions pour lesquelles la Métropole entend mobiliser 37 millions d'euros sur 6 ans pour répondre aux enjeux conjoncturels liés à la crise du logement et structurels liés aux mutations écologiques et démographiques.

Conformément aux dispositions de l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, ce projet de 4^{ème} PLH a été transmis, par courrier en date du 19 décembre 2023, aux 22 communes membres de la Métropole et au Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle, qui disposaient d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

Les 22 communes de Tours Métropole Val de Loire et le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) ont émis un avis favorable sur le projet de 4^{ème} PLH 2024-2029 :

- Par le biais d'une délibération du Conseil municipal pour les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Druye, Joué-lès-Tours, La Riche, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierres-des-Corps, Savonnières, Tours, Villandry et du Comité syndical du SMAT.

- Par le biais d'un courrier du Maire pour les communes de Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, La Membrolle-sur-Choisille et Luynes.

Au vu de la délibération de la ville de Tours, il est proposé de compléter le programme d'actions thématique du projet de 4^{ème} PLH en inscrivant, dans la fiche action n°14, l'objectif de suivre spécifiquement le développement des meublés touristiques et l'évolution des besoins en rénovation thermique, en particulier du nombre de passoires énergétiques. Cet objectif est, néanmoins, conditionné à la mobilisation de l'ATU pour suivre ces données dans le cadre du déploiement de l'observatoire de l'habitat et du foncier de Tours Métropole Val de Loire.

Il appartient désormais à Tours Métropole Val de Loire de délibérer à nouveau sur le projet de 4^{ème} PLH 2024-2029 avant transmission au Préfet d'Indre-et-Loire. Celui-ci devra le transmettre au Préfet de la région Centre-Val de Loire pour saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, qui dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 302-2 et R 302-8 et suivants du Code de la construction et de l'habitat,

Vu la délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire de lancement de la procédure d'élaboration du 4^{ème} Programme Local de l'Habitat de Tours Métropole Val de Loire 2024-2029 en date du 28 février 2022 ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire arrêtant le projet de 4^{ème} Programme Local de l'Habitat en date du 11 décembre 2023,

Vu les délibérations de Conseils municipaux des communes de Ballan-Miré (18/01/2024), Berthenay (06/02/2024), Druye (24/01/2024), Joué-lès-Tours (05/02/2024), La Riche (31/01/2024), Mettray (13/02/2024), Notre-Dame-d'Oé (05/02/2024), Parçay-Meslay (25/01/2024), Rochecorbon (21/02/2024), Saint-Avertin (07/02/2024), Saint-Cyr-sur-Loire (26/02/2024), Saint-Etienne-de-Chigny (18/01/2024), Saint-Genouph (15/02/2024), Saint-Pierre-des-Corps (14/02/2024), Savonnières (08/02/2024), Tours (19/02/2024), Villandry (30/01/2024) et du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (26/01/2024) portant un avis favorable sur le projet de 4^{ème} Programme Local de l'Habitat 2024-2029 de Tours Métropole Val de Loire,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 07 mars 2024,

- **ARRÊTE** le projet de 4^{ème} Programme Local de l'Habitat de Tours Métropole Val de Loire 2024-2029 tel que joint en annexe ;

- **DIT QUE** le projet sera transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire pour être soumis pour avis, au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de la région Centre-Val de Loire.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Frédéric CHABELLARD